

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES TENUE  
AU SIEGE SOCIAL LE 17/05/2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-sept mai, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société coopérative Citizenfund s'est tenue au siège social, Chaussée de Louvain, 775 à 1140 Bruxelles.

La séance est ouverte à 18h00 heures sous la présidence de M. Alain Boribon, qui désigne Mme Aurore de Halleux, en tant que secrétaire.

Les convocations ont été envoyées le 30/04/2021.

Après avoir fait constater que 125 actions sont présentes ou représentées, le président fait remarquer que l'assemblée est régulièrement constituée et apte et habile à délibérer et à statuer valablement sur les objets à l'ordre du jour, à savoir:

ORDRE DU JOUR

1. Vote sur le procès-verbal de l'assemblée générale 2020
2. Rapport du Conseil d'Administration
3. Présentation des comptes annuels pour l'exercice 2020
4. Vote sur l'approbation des comptes annuels pour l'exercice 2020
5. Vote sur l'affectation du résultat 2020
6. Vote sur la décharge des administrateurs et administratrices pour l'exercice 2020
7. Présentation et vote sur le budget 2021
8. Vote pour les modifications du nouveau Règlement d'ordre intérieur
9. Vote pour les nouveaux membres du comité de sélection

Cet exposé étant unanimement approuvé par l'assemblée,

**1. Vote sur le procès-verbal de l'assemblée générale 2020**

Aucune proposition de motion ou de question n'a été reçue au sujet du procès-verbal de l'assemblée générale du 21 septembre 2020.

L'Assemblée générale prend acte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 21 septembre 2020.

Vote

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 1

La résolution qui précède est adoptée.

**2. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration**

Monsieur le Président demande à l'assemblée l'autorisation de le dispenser de donner lecture complète du rapport de gestion du Conseil d'Administration dans la mesure où ce rapport a été communiqué aux actionnaires en temps opportun et qu'il propose de le compléter lors de la présentation des comptes annuels.

L'assemblée dispense le Président de cette lecture complète. Le Président résume le rapport et lui et les membres du Conseil d'Administration répondent aux questions posées par l'assemblée.

### 3. Présentation des comptes annuels

Monsieur le Président présente les comptes annuels et donne un explicatif des activités de l'exercice.

Le résultat, à affecter, se compose de :

Bénéfice de l'exercice	9.888,82
Résultat reporté de l'exercice précédent	-20.219,82
Prélèvement de la réserve indisponible pour actions propri	<u>0,00</u>
Résultat à affecter	<u>-10.331,00</u>

Le Président et les membres du Conseil d'Administration répondent aux questions posées par l'assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend successivement les résolutions suivantes :

#### 4. Première résolution : approbation des comptes annuels

L'assemblée générale approuve le bilan, les résultats, et les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2020 tels qu'ils ont été présentés par le Conseil d'Administration.

L'assemblée prend acte de la justification donnée sur l'application des règles comptables de continuité reprise dans le rapport de gestion.

##### Vote

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

La résolution qui précède est adoptée.

#### 5. Deuxième résolution : affectation des résultats

L'assemblée décide à la répartition suivante des résultats:

Perte à reporter :	-10.331,00
Affectation à la réserve légale :	0,00

Le capital ne sera pas rémunéré

##### Vote

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 1

La résolution qui précède est adoptée.

#### 6. Troisième résolution : décharge aux administrateurs et administrateurs-délégués pour l'exercice de leur mandat,

L'assemblée générale, par vote spécial, donne décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pendant cette année sociale

L'assemblée générale, par vote spécial, donne décharge aux administrateurs-délégués pour l'exercice de leur mandat pendant cette année sociale

Vote

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 1

La résolution qui précède est adoptée.

**7. Quatrième résolution : présentation et vote sur le budget 2020**

L'Assemblée générale approuve le budget 2020. Celui-ci prévoit un résultat positif de 3.700 €.

Vote

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 1

La résolution qui précède est adoptée.

**8. Cinquième résolution : Modifications du nouveau Règlement d'ordre intérieur**

L'assemblée générale approuve les changements apportés au Règlement d'ordre intérieur.

Vote

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

La résolution qui précède est adoptée.

**9. Neuvième résolution : membres du Comité de Sélection**

L'assemblée générale approuve la nomination des 5 coopérateurs suivants en tant que membres du comité de sélection pour un mandat de 1 an renouvelable, prenant cours immédiatement et expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021 : Nathalie Peeters (30 voix), Philippe Drouillon (24 voix), Guillaume de Cooman (22 voix), Jérôme Kisielewicz (22 voix) et Gilles Grosjean-Nash (20 voix). Un sixième candidat (13 voix) n'est pas retenu étant donné le nombre de places disponibles dans le comité de sélection (5).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Le Président



Alain Boribon

Le Secrétaire



Aurore de Halleux